

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 235 Subvention (5 000 euros) à l'association Scienticlub (10°).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose d'allouer une subvention de 5.000 euros à l'association Scienticlub au titre de l'organisation de l'évènement StartUp for Kids ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Scienticlub, dont le siège social est situé 27 passage Dubail 75010 Paris (n° simpa 184729 / dossiers 2016DAE235).

Article 2 : La présente dépense d'un montant global de 5 000 euros sera imputée au chapitre 65 rubrique 90 nature 6574 Ligne 55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO